



→ *Projet du Centre national
de primatologie*

Rapport en réponse au bilan de la concertation préalable



SOMMAIRE



Introduction - Rappel du contexte

- **01** Réponses aux demandes de précisions 6

- **02** Réponses aux préconisations de la CNDP sur la suite à donner à la concertation et enseignements 24

INTRODUCTION DU PROJET RAPPEL DU CONTEXTE

> Un projet public structurant pour la recherche académique, un enjeu de souveraineté scientifique et sanitaire

Le projet du Centre national de primatologie (CNP), porté par le CNRS, s'inscrit dans la continuité et le développement du site CNRS de Rousset (Bouches-du-Rhône). Il constitue une extension d'un site dédié à la recherche depuis 1978, sur lequel la Station de primatologie est implantée depuis 1990.

Il a vocation à assurer **l'élevage et l'hébergement de primates destinés à la recherche publique**, dans un cadre conforme - et souvent supérieur - aux standards réglementaires européens, avec une attention particulière portée au bien-être animal, à la sécurité sanitaire, à l'insertion territoriale et à la performance environnementale du projet.

Ainsi, le CNP vise à doter la recherche académique française d'une infrastructure publique de référence dans le domaine biomédical. Il répond à un besoin stratégique de long terme dans un contexte international marqué par une forte concurrence pour l'accès aux modèles de recherche et par des enjeux croissants de souveraineté scientifique et sanitaire.

Le projet prévoit :

■ Capacité maximale :

1 800 primates,

incluant reproducteurs, juvéniles et animaux hors reproduction

■ Surface de plancher :

6 033 m²

■ Mobilisation :

80 professionnels spécialisés

(soignants, vétérinaires, éthologues, personnels techniques).

■ Investissement public :

30,99 M€

> Une concertation préalable volontaire, sous l'égide de la CNDP

Compte tenu des enjeux scientifiques, éthiques, environnementaux et territoriaux associés au projet, le CNRS a fait le choix d'organiser une **concertation préalable volontaire**, conformément à l'article **L.121-17 du Code de l'environnement**, sous l'égide d'un garant désigné par la **Commission nationale du débat public (CNDP)**.

Cette concertation s'est déroulée du **16 octobre au 16 novembre 2025** et a reposé sur un dispositif pluraliste combinant :

- Une **plateforme participative dédiée**, assurant le dépôt d'avis et de questions,
- Plusieurs **réunions publiques thématiques** (enjeux scientifiques et éthiques, enjeux territoriaux et environnementaux), permettant l'expression des points de vue,
- Une **visite du site** de la Station de primatologie de Rousset ;

L'objectif de cette démarche était de :

- Informer le public sur le projet, ses enjeux et ses caractéristiques,
- Permettre l'expression des contributions, observations et interrogations,
- Éclairer la poursuite du projet, dans une logique de transparence.

> Une séquence riche en enseignements pour la suite du projet

La concertation a permis de recueillir des expressions contrastées et de mettre en lumière la pluralité des attentes, des interrogations et des positions exprimées. Elle a également révélé la complexité d'un débat croisant des enjeux locaux spécifiques liés à un projet d'aménagement et des débats de portée nationale et sociétale relatifs à l'expérimentation animale.

La présente réponse au bilan du garant vise à restituer les enseignements tirés de cette concertation, à préciser les éléments demandés, et à expliciter la manière dont le CNRS entend prendre en compte les recommandations formulées pour la suite du projet.

PARTIE 01

RÉPONSES AUX DEMANDES DE PRÉCISIONS

Dans le cadre de son bilan, le garant de la CNDP a formulé un ensemble de demandes de précisions portant à la fois sur les fondements scientifiques du projet du CNP, son positionnement éthique, ses impacts environnementaux et territoriaux, ainsi que sur les modalités concrètes de sa mise en œuvre et de sa gouvernance.

Le CNRS apporte ci-après les éléments de réponse détaillés, en s'appuyant sur les données disponibles, les cadres réglementaires applicables et l'état d'avancement du projet.

Ces précisions visent à éclairer le public sur les choix retenus, à expliciter les critères ayant guidé la prise de décision et à présenter les marges d'évolution du projet, sans préjuger des étapes ultérieures de la procédure administrative ni des décisions à venir.



Préciser comment le CNRS tiendra compte de l'avis rendu par le Comité d'éthique du CNRS dans sa prise de décision.

➤ Le CNRS, en tant qu'acteur majeur de la recherche publique française, est engagé dans une démarche d'excellence scientifique respectueuse du bien-être animal. Conscient des enjeux éthiques, sociétaux et réglementaires liés à l'utilisation des animaux à des fins scientifiques (UAFS), l'organisme a initié, par la demande de son Président-directeur général, une réflexion approfondie pour concilier progrès scientifique et respect du vivant. Dans ce cadre, le Comité d'éthique du CNRS (COMETS) a été saisi pour évaluer les pratiques actuelles et proposer des pistes d'amélioration. Cette saisine s'inscrit dans une volonté globale de transparence et d'amélioration continue, en réponse aux attentes croissantes de la société civile, des scientifiques et des instances réglementaires.

Le COMETS, composé d'experts pluridisciplinaires, a pour mission d'éclairer les choix du CNRS en matière d'éthique de la recherche. Son avis reflète une réflexion équilibrée, prenant en compte :

- Les avancées scientifiques rendues possibles par l'UAFS, notamment dans des domaines critiques comme les neurosciences, l'immunologie ou la lutte contre les maladies infectieuses.
- Les enjeux éthiques liés à la sensibilité animale, à la souffrance et aux conditions de vie des animaux en captivité.
- Les progrès des méthodes alternatives (organoïdes, modèles in silico, organes sur puce), qui ouvrent des perspectives pour réduire, voire remplacer à terme, le recours aux animaux.
- Les attentes sociétales, marquées par une sensibilité accrue à la cause animale et une demande de transparence sur les pratiques de recherche.

Le CNRS accueille l'avis qui vient d'être publié comme une contribution importante au débat éthique sur l'expérimentation, et en partage les grandes orientations de fond, qui nourrissent sa réflexion de long terme. Le COMETS a été saisi sur l'expérimentation animale au sens large. Les questions soulevées concernent l'ensemble de la recherche académique, en France et en Europe. L'avis encourage une réflexion de long terme sur des enjeux scientifiques, éthiques et sociétaux complexes. Le CNRS souscrit pleinement à l'esprit de la réflexion du COMETS, celle de rechercher «l'amélioration des modalités pratiques pour satisfaire pleinement aux obligations morales qui nous incombent envers la santé et la dignité des humains et des animaux».

La plupart des recommandations du COMETS relèvent de principes largement partagés, que le CNRS porte déjà et veut renforcer, comme par exemple :

- Renforcer l'exigence de justification scientifique et éthique des projets utilisant des animaux, en cohérence avec le cadre réglementaire existant.
- Poursuivre l'amélioration continue de l'évaluation éthique, notamment à travers le fonctionnement des comités d'éthique en expérimentation animale.
- Consolider les démarches de transparence et de diffusion des connaissances produites, dans le respect des cadres scientifiques et réglementaires.
- Valoriser davantage les retours d'expérience et les bilans, comme leviers d'amélioration des pratiques.

- Poursuivre la recherche d'alternatives, facteur évident de réduction du recours à l'expérimentation.
- Maintenir une volonté de dialogue et d'explication avec la société sur ces sujets sensibles.

Par ailleurs, ces questions pourraient utilement faire l'objet, à terme, d'une réflexion approfondie et collective associant l'ensemble des organismes de recherche et les pouvoirs publics, notamment autour de l'opportunité d'un bilan global national de l'expérimentation sur les primates non humains, dans un cadre scientifique partagé.

Les analyses et recommandations du COMETS constitueront un éclairage éthique essentiel pour nourrir la réflexion et orienter, le cas échéant, les décisions du CNRS relatives à ses activités de recherche, dans le respect du rôle consultatif du comité et des responsabilités propres aux instances de gouvernance du CNRS. Ces recommandations ont vocation à être examinées et discutées au sein des différentes entités concernées dans la perspective de leur mise en oeuvre. Le CNRS communiquera régulièrement sur ces avancées.

Le COMETS met en débat certains choix de long terme, tout en reconnaissant que le projet de Rousset répond aujourd'hui à des enjeux concrets de bien-être animal, de sécurité sanitaire et de maîtrise des pratiques. Ces interrogations s'inscrivent dans une réflexion prospective visant à éclairer les choix futurs. Elles ne constituent ni une remise en cause de l'instruction du projet, ni un préalable à sa poursuite, qui s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire et scientifique en vigueur.

L'avis du COMETS ne remet pas en cause la poursuite du projet de Centre national de primatologie et ne conditionne à aucun moment son avancement à la mise en oeuvre préalable de ses recommandations.



Préciser le positionnement éthique du CNRS sur ce projet en ayant recours aux arguments philosophiques et moraux permettant de le justifier.

> Le positionnement éthique du CNRS concernant le projet de Centre national de primatologie (CNP) s'inscrit dans une réflexion philosophique et morale structurée, fondée sur la reconnaissance de la sensibilité animale, la responsabilité morale du chercheur et la recherche d'un équilibre entre progrès des connaissances scientifiques et respect du vivant.

Le CNRS reconnaît que les animaux impliqués dans la recherche scientifique, et en particulier les primates, sont des êtres sensibles, capables de ressentir la douleur, le stress et la souffrance. Cette reconnaissance fonde une obligation morale de respect et de considération, qui se traduit par la nécessité de limiter autant que possible les atteintes qui peuvent leur être portées. Le recours à l'expérimentation animale ne peut ainsi être envisagé que lorsqu'il est scientifiquement indispensable, strictement encadré et moralement justifiable.

Dans cette perspective, l'éthique animale constitue un cadre moral central de l'action du CNRS. Elle repose notamment sur le principe de responsabilité, selon lequel la communauté scientifique assume les conséquences de ses choix et s'engage à justifier le recours aux animaux par un bénéfice scientifique clairement identifié. Cette approche vise à garantir une proportionnalité éthique entre les attentes de la société en matière de santé et l'exigence de protection du vivant dans le respect des cadres réglementaires et éthiques en vigueur. Les principes des 3R (Remplacer, Réduire, Raffiner) traduisent concrètement cette exigence morale, en visant à limiter le nombre d'animaux concernés, à améliorer leurs conditions de prise en charge et à développer des méthodes alternatives chaque fois que cela est possible.

Le projet du CNP s'inscrit également dans une réflexion plus large sur la relation entre les humains et les animaux. Ainsi, le primate n'est jamais considéré comme un simple moyen, mais comme un être sensible avec lequel nous lions un contrat moral. Cette sollicitude s'incarne dans l'attention quotidienne portée à la qualité de vie des animaux (enrichissement du milieu, vie sociale préservée et soins constants) visant à garantir un bien-être qui dépasse les simples exigences biologiques. Le projet du CNP devient ainsi un

instrument de progrès, non seulement pour la science, mais aussi pour les standards de bien-être animale, en cherchant le point d'équilibre le plus juste entre utilité scientifique et respect de la vie.

Par ailleurs, le positionnement éthique du CNRS s'inscrit dans un cadre philosophique et normatif partagé au niveau européen. Certaines espèces, en raison de leurs capacités cognitives particulières, bénéficient d'une protection renforcée. L'interdiction du recours aux grands singes à des fins de recherche, pleinement respectée par le CNRS, traduit un choix moral fort qui sait fixer des limites éthiques claires face à la complexité de la conscience animale, tout en assumant la responsabilité de la recherche biomédicale.

Enfin, le CNRS affirme que ses choix en matière de recherche ne relèvent pas d'un automatisme technique, mais d'une délibération éthique éclairée, associant expertise scientifique, réflexion morale et prise en compte des attentes sociétales. Le projet du CNP s'inscrit ainsi dans une démarche d'amélioration continue, fondée sur le dialogue avec les instances éthiques compétentes et sur un engagement constant en faveur d'une recherche responsable, transparente et respectueuse du vivant.



Préciser en quoi la proposition de recourir à des volontaires humains pour remplacer les primates serait scientifiquement inapproprié et éthiquement contestable ou illégale.

➤ **La proposition de substituer des volontaires humains aux primates non-humains dans le cadre des recherches envisagées par le projet du Centre national de primatologie (CNP) est scientifiquement inappropriée, éthiquement contestable et juridiquement illégale pour plusieurs raisons.**

Nota : La présente réponse à la demande de précision porte sur la substitution des primates non-humains par des volontaires humains dans le cadre de programmes de recherche fondamentale ou translationnelle et non pas dans le cadre d'essais cliniques pour lesquels le recours à des volontaires humains est possible mais strictement encadré.

■ **Scientifiquement inappropriée**

Le recours aux primates en recherche biomédicale s'explique par la proximité physiologique, anatomique et génétique de ces derniers avec l'être humain, ce qui permet d'étudier des systèmes biologiques complexes — neurologiques, immunologiques ou métaboliques — qui ne peuvent être reproduits ni par des modèles *in vitro* (organoïdes, organes sur puce), ni par des approches informatiques, ni par d'autres espèces animales. Le recours à des volontaires humains serait incompatible avec la nature exploratoire et préclinique de ces recherches, exposant directement des individus à des protocoles invasifs ou à des risques biologiques majeurs sans possibilité de validation préalable. Les alternatives non animales sont complémentaires mais actuellement insuffisantes pour remplacer les primates dans l'étude de fonctions intégrées complexes ou de pathologies systémiques.

■ **Éthiquement contestable**

Exposer des volontaires humains à des risques comparables à ceux supportés par les primates violerait le principe fondamental de non-malfaisance et poserait des difficultés majeures en matière de consentement véritablement libre et éclairé, notamment dans des populations vulnérables. Les abus historiques et les risques d'exploitation montrent que le consentement apparent ne suffit pas à garantir l'éthique de l'expérimentation humaine dans ces conditions.

L'expérimentation sur primates, en revanche, est strictement encadrée par des comités éthiques et respecte les principes des 3R (Remplacer, Réduire, Raffiner), ce qui n'est pas transposable à l'humain.

■ **Juridiquement illégale**

Le droit français et européen interdit toute expérimentation humaine présentant un risque disproportionné par rapport au bénéfice attendu, en particulier dans les phases précliniques exploratoires. Le Code de Nuremberg, la Déclaration d'Helsinki, le Code de la santé publique français et la Directive européenne 2010/63/UE imposent que les essais cliniques soient précédés de

validations précliniques fiables, y compris sur modèles animaux appropriés. Substituer des volontaires humains aux primates violerait ces exigences légales et les principes de protection des personnes.

■ Conclusion

Recourir à des volontaires humains pour remplacer les primates dans les recherches prévues serait :

- **Scientifiquement inadapté** : les primates restent indispensables pour étudier des systèmes biologiques complexes non modélisables autrement.
- **Éthiquement inacceptable** : cela exposerait les participants à des risques graves et disproportionnés, en contournant les principes du consentement et de non-malfaisance.
- **Juridiquement illégal** : cela contreviendrait aux cadres réglementaires français et européens de protection des participants humains.

Le projet du Centre national de primatologie s'inscrit, au contraire, dans une démarche de stricte nécessité scientifique, de réduction des effectifs, de complémentarité avec les méthodes non animales et de respect rigoureux des exigences éthiques et réglementaires.



Le porteur de projet pourra présenter le détail de son analyse de l'ensemble des financements de l'Agence nationale de la recherche ciblés sur les méthodes non animales et objectiver le chiffrage correspondant.

➤ **Dans le cadre de la concertation préalable sur le projet du Centre national de primatologie (CNP), le CNRS a présenté une analyse détaillée des financements publics consacrés au développement des méthodes non animales (NAMs) par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Cette présentation a permis d'objectiver les ordres de grandeur évoqués lors des échanges avec le public et de clarifier l'importance ainsi que la portée des investissements dans ce domaine.**

L'analyse du CNRS couvre plusieurs dispositifs. Le programme PEPR « Organes et organoïdes sur puce » (MED-OOO), co-piloté par le CNRS, dispose d'un budget d'environ 48 millions d'euros, intégralement consacré au développement de modèles alternatifs non animaux. Le PEPR Santé numérique (SantéNum) représente un budget global de 60 millions d'euros, dont 20 millions sont spécifiquement orientés vers des approches substitutives, telles que les modèles in silico et les outils numériques. Au-delà des PEPR, le CNRS a recensé environ 40 millions d'euros de financements attribués à des projets ANR portant sur les organoïdes, les organes sur puce et les cultures cellulaires 3D, sur la base des appels à projets génériques et des fiches projets disponibles. Au total, ces dispositifs identifiés représentent un ordre de grandeur d'environ 110 millions d'euros consacrés au développement des NAMs.

Ces financements traduisent l'engagement du CNRS à la fois pour préparer la recherche de demain et pour encadrer la recherche actuelle. Le développement actif des méthodes non animales s'accompagne d'une participation à des structures comme le FC3R (Centre français de référence pour les 3R), qui promeut le remplacement, la réduction et le raffinement du recours aux animaux. Parallèlement, le recours aux primates reste strictement limité aux cas de stricte nécessité scientifique, conformément à la réglementation européenne. Les données du FC3R indiquent que la majorité des chercheurs (75 %) ont recours aux méthodes animales et non animales de manière complémentaire, tandis qu'une part significative (22 %) travaille exclusivement avec des NAMs.

Le CNRS a également rappelé les limites actuelles des méthodes alternatives. Les organoïdes et organes sur puce présentent des contraintes biologiques, telles que l'absence de vascularisation, l'immaturation cellulaire et la variabilité inter-modèles, ce qui pose des défis de standardisation et de reproductibilité. De plus, ces modèles ne permettent pas de reproduire les interactions systémiques complexes, nécessaires pour certaines pathologies chroniques, métaboliques ou neurodégénératives. Ces limites soulignent la nécessité de maintenir une approche transitoire et complémentaire, dans laquelle les modèles animaux, dont les primates, demeurent indispensables pour certaines recherches spécifiques.

Enfin, le CNRS a réaffirmé son engagement en matière de transparence et de dialogue. Le porteur de projet entend poursuivre les échanges avec les parties prenantes, y compris les associations et la société civile, afin d'affiner les projections et les besoins en méthodes non animales. Les retours de la concertation seront intégrés dans l'évolution du projet, notamment à travers des pôles d'excellence combinant recherche animale et NAMs. Des actions de formation renforcées pour les chercheurs sur les méthodes alternatives sont également prévues.

En conclusion, l'analyse présentée démontre un engagement concret et chiffré en faveur des méthodes non animales, tout en maintenant une complémentarité avec les modèles animaux lorsque la nécessité scientifique l'exige. Les financements identifiés, d'un montant total d'environ 110 millions d'euros, illustrent l'importance stratégique de ces méthodes dans la recherche publique française, tout en soulignant que le recours aux primates reste strictement encadré et limité aux besoins scientifiques justifiés. Le porteur de projet reste ouvert à un approfondissement collaboratif de ces enjeux dans le cadre des suites de la concertation.



Détailler le modèle prospectif, et les critères pris en compte, permettant d'aboutir à la projection tendancielle d'une baisse annuelle d'utilisation des primates de l'ordre de 5 % par an d'ici 2050.

> Le modèle prospectif de diminution du recours aux primates à des fins scientifiques évoqué lors de la concertation préalable sur le projet du Centre national de primatologie (CNP) a été élaboré à partir de données ouvertes et comparables depuis 2015, via les plateformes officielles : MESR (France), BF3R (Allemagne), Home Office (Royaume-Uni) et ALURES (Union européenne).

L'évolution annuelle du recours aux primates a été calculée à partir du nombre moyen de primates concernés pour la première fois par des protocoles scientifiques, tous usages confondus (recherche fondamentale, recherche translationnelle et études toxicologiques) et de l'écart moyen entre les années N et N+1 du nombre de primates concernés pour la première fois, tous usages confondus.

Entre 2015 et 2023, le nombre moyen de primates concernés par des projets scientifiques des 3 principaux pays européens est :

- France : 2 399 primates / an variant entre 1 834 (2015) et 3 027 (2022) primates / an ;
- Allemagne : 2 072 primates / an variant entre 1 452 (2021) et 2 673 (2017) primates / an ;
- Royaume-Uni : 2 122 primates / an variant entre 1 723 (2020) et 2 469 (2018) primates / an.

Entre 2015 et 2023, l'écart moyen du nombre de primates concernés par des projets scientifiques des 3 principaux pays européens est :

- France : + 69 primates / an variant entre - 643 (2022-2023) et + 565 (2018-2019) primates / an ;
- Allemagne : - 116 primates / an variant entre - 1 069 (2019-2020) et + 876 (2016-2017) primates / an ;
- Royaume-Uni : - 52 primates / an variant entre - 443 (2019-2020) et + 485 (2020-2021) primates / an.

Ainsi, entre 2015 et 2023, l'évolution annuelle du nombre de primates concernés par des projets scientifiques des 3 principaux pays européens est :

- France : + 3% de primates / an ;
- Allemagne : - 6% de primates / an ;
- Royaume-Uni : - 3 % de primates / an.

Le modèle prospectif de diminution de recours aux primates concernés par des projets scientifiques, évoqué lors de la concertation préalable sur le projet du CNP, retient une hypothèse de baisse moyenne - 5 % par an, comparable aux tendances observées en Allemagne et au Royaume-Uni.

Cette trajectoire s'inscrit dans la directive européenne 2010/63/UE relative à la protection des animaux dans le cadre de la recherche scientifique, qui impose aux États membres de mettre en œuvre des

politiques visant à réduire progressivement le recours aux animaux en recherche, notamment par l'application du principe des 3R (remplacement, réduction et raffinement). Ce cadre réglementaire constitue un fondement structurant des trajectoires nationales d'évolution du recours aux animaux, au-delà des seules observations statistiques.

Cette baisse correspond à une moyenne lissée à long terme, intégrant la possibilité de périodes de stagnation, voire d'augmentation ponctuelle, compensées par des phases de diminution plus marquées. Ces variations peuvent notamment résulter de facteurs conjoncturels, tels que la mise en œuvre de programmes scientifiques structurants ou les effets exceptionnels liés à la crise sanitaire du COVID-19. Cette projection ne préjuge pas de ruptures technologiques majeures, mais prolonge les tendances déjà observables.

Selon cette approche, le nombre de primates concernés pour la première fois par la recherche publique en France passerait en-dessous de la barre de 250 primates (objectif d'élevage fixé dans le cadre du projet du CNP toutes espèces confondues) à l'horizon 2050. Ce modèle n'est pas un simple constat statistique, mais une boussole stratégique. En fixant l'horizon 2050, le CNRS s'inscrit dans une démarche de responsabilité, s'engageant à ajuster ses capacités d'accueil en fonction des succès de la recherche sur les méthodes alternatives. Elle est appelée à être réévaluée régulièrement, en fonction des avancées scientifiques, des politiques publiques de recherche et des retours d'expérience.



Détailler les pistes de coopération qui pourraient être engagées au niveau européen, en précisant pourquoi ce travail à l'échelle européenne n'a pas été engagé jusqu'à maintenant.

➤ **Les échanges intervenus au cours de la concertation préalable ont permis d'identifier plusieurs pistes de coopération européenne en matière d'élevage de primates non humains à des fins scientifiques, tout en mettant en lumière les freins structurels et historiques qui expliquent l'absence, jusqu'à présent, d'une démarche coordonnée au niveau de l'Union européenne.**

À l'échelle européenne, plusieurs axes de coopération sont envisageables. L'harmonisation des standards d'élevage et de bien-être animal pourrait permettre de dépasser les divergences actuelles dans l'interprétation et la mise en œuvre de la directive 2010/63/UE, en garantissant des pratiques homogènes en matière de socialisation, de transport et de suivi sanitaire des primates. Le développement d'un réseau coordonné d'infrastructures et des capacités d'élevage constituerait également un levier important, en permettant de sécuriser les approvisionnements, d'éviter les importations extra-européennes et d'optimiser les coûts et expertises vétérinaires. Sur le plan scientifique, la coordination entre centres d'élevage et organismes de recherche européens offrirait des opportunités de partage des colonies reproductrices pour maintenir la diversité génétique, de gestion des lignées, de prévention des maladies zoonotiques et de développement des méthodes alternatives conformément aux principes des 3R. Enfin, la mise en place d'espaces de dialogue associant autorités, chercheurs, comités d'éthique et représentants de la société civile pourrait renforcer la transparence sur les usages et les besoins, tout en favorisant l'échange d'expériences nationales.

Jusqu'en 2020, l'approvisionnement en primates destinés à la recherche scientifique reposait largement sur des circuits internationaux considérés comme stables. L'arrêt brutal des exportations de primates par la Chine dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19 a constitué un véritable point de rupture. Cet événement a révélé la vulnérabilité des capacités européennes de recherche face à leur dépendance à des approvisionnements extérieurs et a marqué le début d'une prise de conscience collective sur les enjeux de souveraineté scientifique et de sécurisation des ressources biologiques.

Dans le même temps, l'organisation des infrastructures d'élevage relève principalement des compétences nationales. Les décisions relatives à leur création, à leur financement et à leur fonctionnement sont prises par chaque État membre, ce qui limite mécaniquement la construction d'une stratégie européenne coordonnée.

La diversité des priorités scientifiques, des spécialisations de recherche et des capacités existantes entre pays européens constitue également un frein à l'émergence d'un modèle commun. Les infrastructures ont été historiquement développées pour répondre à des besoins nationaux spécifiques, dans des cadres réglementaires et organisationnels distincts.

Malgré ces obstacles, le projet français du CNP illustre une réponse nationale pragmatique aux besoins immédiats de souveraineté scientifique et de sécurisation des approvisionnements, tout en restant ouvert à des perspectives de coopération à l'échelle européenne. À moyen terme, il apparaît pertinent d'ouvrir progressivement une réflexion européenne, fondée sur les retours d'expérience nationaux et sur les cadres existants, sans préjuger des modalités institutionnelles ou opérationnelles. Une telle approche graduée permettrait de concilier les enjeux scientifiques, éthiques et sociétaux soulevés par le public tout en respectant les compétences des États membres.



Concernant les alternatives et variantes proposées par les publics, justifier de la prise en compte de ces différentes propositions dans le processus de décision.

➤ **Au cours de la concertation préalable sur le projet du Centre national de primatologie (CNP), le public a formulé un ensemble structuré de propositions alternatives et de variantes, portant sur la pertinence scientifique, le recours aux primates, le bien-être animal, la transparence, la préservation de la biodiversité et l'insertion territoriale du projet. Ces contributions ont été recueillies via la plateforme participative, les cahiers d'acteurs et les échanges lors des réunions publiques, puis analysées de manière systématique pour éclairer le processus décisionnel du maître d'ouvrage.**

La concertation a permis au CNRS de faire évoluer le projet initial en intégrant plusieurs ajustements répondant directement aux attentes exprimées par les citoyens. Le projet présenté à l'issue du débat a ainsi été enrichi par l'expertise citoyenne, notamment sur les volets de transparence, d'environnement et de trajectoire scientifique.

Parmi ces évolutions, le CNRS s'est engagé à renforcer les dispositifs de transparence du projet, notamment à travers la poursuite de visites encadrées du site, dans des conditions compatibles avec son fonctionnement et le bien-être des animaux, ainsi que la publication annuelle d'un rapport de synthèse, élaboré par le CNRS. Ce document présentera les principales informations relatives aux conditions de vie des animaux et aux dispositifs mis en œuvre en matière de bien-être animal. Ces engagements répondent aux attentes exprimées en matière d'information et de visibilité des pratiques.

La concertation a également conduit à renforcer les engagements environnementaux et territoriaux du projet. Le CNRS a notamment intégré la préservation d'arbres remarquables dans la conception des aménagements et a consolidé les mesures relatives à la gestion des risques naturels, en particulier en matière d'incendies et d'inondations, en s'appuyant sur les résultats du diagnostic faune-flore et sur les contributions exprimées lors du débat public.

Par ailleurs, les clauses sociales et territoriales dans les marchés publics ont également été renforcées pour favoriser l'emploi local et l'insertion. Ces ajustements illustrent la prise en compte des préoccupations citoyennes sur la protection de l'environnement et le développement durable.

Les échanges avec le public ont également contribué à préciser la trajectoire scientifique du projet. Le CNRS a confirmé son engagement en faveur d'une réduction progressive du recours aux primates à des fins scientifiques, en cohérence avec les évolutions attendues des pratiques de recherche et le développement des méthodes alternatives, avec un objectif de diminution à long terme à l'horizon 2050. Cette trajectoire s'inscrit pleinement dans l'application du principe des 3R — Remplacer, Réduire et Raffiner — qui constitue le cadre de référence éthique et réglementaire des recherches impliquant des animaux.

La concertation a par ailleurs permis de mettre en évidence que certaines attentes exprimées par le

public étaient déjà prises en compte dans le projet initial. C'est notamment le cas des standards de bien-être animal, fondés sur des dispositifs d'hébergement favorisant la socialisation, des programmes d'enrichissement comportemental, un suivi vétérinaire renforcé et une traçabilité individuelle des animaux. Le projet s'inscrit également dans une dynamique de développement des méthodes alternatives, avec un investissement global de l'ordre de 110 millions d'euros, incluant le programme PEPR MED-OOC, consacré notamment au développement d'organes sur puce et de modèles cellulaires avancés. Enfin, le projet repose sur une gouvernance éthique structurée, associant les comités d'éthique compétents et les instances d'évaluation réglementaire.

Certaines propositions formulées lors de la concertation n'ont cependant pas été retenues, notamment celles visant à l'arrêt du projet ou à la réallocation totale des financements vers les méthodes alternatives. Ces arbitrages reposent sur le constat que certaines recherches nécessitent encore le recours à des primates pour comprendre des mécanismes biologiques complexes qui ne peuvent être reproduits par les modèles actuels. En neurosciences, ces travaux concernent notamment l'étude des maladies neurodégénératives comme la maladie de Parkinson ou d'Alzheimer, la compréhension des circuits cérébraux impliqués dans les troubles du neurodéveloppement, ou encore l'évaluation de nouvelles approches thérapeutiques visant à restaurer des fonctions motrices ou cognitives. En immunologie, ces recherches contribuent par exemple au développement de vaccins contre des maladies infectieuses émergentes, à l'étude des réponses immunitaires complexes ou à l'évaluation de stratégies thérapeutiques contre certaines infections virales ou pathologies inflammatoires. L'arrêt du projet conduirait par ailleurs à un déplacement de ces recherches vers des pays dont les standards de bien-être animal peuvent être moins exigeants, sans réduire le recours global aux primates.

Dans ce contexte, le maintien d'une capacité nationale d'élevage vise à garantir la souveraineté scientifique et sanitaire de la recherche française, tout en permettant de maîtriser les conditions scientifiques dans lesquelles ces recherches sont conduites.

L'ensemble des propositions formulées lors de la concertation a été consigné dans les documents de synthèse internes, garantissant la traçabilité et la prise en compte effective de chaque contribution dans le processus décisionnel. Les enseignements de la concertation ont ainsi conduit soit à l'évolution des options techniques du projet, soit à une clarification argumentée des limites de faisabilité de certaines alternatives.

Cette démarche illustre la prise en compte effective des contributions du public et confirme que le projet s'est construit de manière itérative, en dialogue avec la société civile et les parties prenantes.



Préciser l'option zéro, de non-réalisation du projet, en détaillant quels seraient les effets induits sur la recherche académique française.

> Dans le cadre de la concertation préalable sur le projet du Centre national de primatologie (CNP), l'option zéro — c'est-à-dire la non-réalisation du projet — a été évoquée à plusieurs reprises par les publics, notamment lors des réunions publiques des 5 et 13 novembre 2025 et sur la plateforme participative. Cette option soulève des enjeux majeurs pour la recherche académique française, en termes de souveraineté scientifique, de continuité des programmes et de sécurité sanitaire.

Dans le cadre de la concertation préalable sur le projet du CNP, l'option zéro — c'est-à-dire la non-réalisation du projet — a été évoquée à plusieurs reprises par les publics, notamment lors des réunions publiques des 5 et 13 novembre 2025 et sur la plateforme participative. Cette option soulève des enjeux majeurs pour la recherche académique française, tant sur le plan scientifique qu'éthique, sanitaire et économique.

Sur le plan éthique, l'option zéro ne conduirait pas à la disparition des recherches impliquant des primates, mais à leur déplacement vers des pays disposant de capacités d'élevage et d'expérimentation, souvent dans des contextes où les standards de bien-être animal et de traçabilité sont moins exigeants.

Une telle situation priverait la recherche française de toute maîtrise sur les conditions d'hébergement, de transport et de suivi sanitaire des animaux, tout en maintenant le recours global à ces modèles scientifiques. À cet égard, l'option zéro pourrait paradoxalement conduire à un recul des exigences éthiques, en contradiction avec les principes des 3R — Remplacer, Réduire et Raffiner — qui structurent la recherche européenne.

La non-réalisation du projet maintiendrait par ailleurs la France dans une forte dépendance aux importations de primates, principalement en provenance de l'île Maurice et d'Asie. Cette dépendance s'est révélée particulièrement critique lors de la crise du COVID-19, lorsque la Chine, principal exportateur mondial, a suspendu ses livraisons afin de prioriser ses besoins internes. Plusieurs programmes scientifiques ont alors subi des retards, notamment dans le développement de candidats vaccins contre des maladies infectieuses émergentes ou dans des travaux portant sur les maladies neurodégénératives.

Cette période a également entraîné une hausse spectaculaire des coûts d'acquisition des primates, certains passant d'environ 3 000 euros à près de 30 000 euros par animal. Cette inflation a été supportée par des financements publics destinés à la recherche, augmentant significativement le coût des programmes scientifiques pour l'État et le contribuable. Dans ce contexte, l'option zéro exposerait durablement la recherche française à des coûts imprévisibles et potentiellement très élevés.

Sur le plan scientifique, l'absence d'un approvisionnement sécurisé aurait un impact négatif sur la capacité de la recherche académique française à conduire certains programmes essentiels. Les primates restent aujourd'hui indispensables pour étudier des mécanismes biologiques complexes impossibles à reproduire intégralement par les modèles expérimentaux actuels. En neurosciences, ces travaux contribuent notamment à la compréhension et au développement de traitements pour des pathologies telles que la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer ou certains troubles du neurodéveloppement. En immunologie, ils permettent par exemple d'évaluer la réponse immunitaire face à des virus émergents ou de tester l'efficacité et la sécurité de nouvelles stratégies vaccinales avant leur passage en essais cliniques chez l'humain.

L'option zéro créerait ainsi une impasse scientifique en privant les chercheurs des ressources nécessaires à la conduite de ces recherches avant même que les méthodes alternatives ne soient pleinement matures. Une telle situation pourrait conduire à l'abandon ou au transfert de nombreux projets, affectant notamment une cinquantaine d'équipes identifiées par le GdR BioSimia, et fragilisant durablement la capacité d'innovation biomédicale française.

Sur le plan stratégique, la non-réalisation du projet fragiliserait également la compétitivité internationale de la recherche française. Des pays comme la Chine investissent massivement dans leurs infrastructures, avec des capacités d'élevage largement supérieures à celles envisagées pour le CNP. L'absence d'une capacité nationale encadrée pourrait inciter certains chercheurs à externaliser leurs travaux vers des centres étrangers, entraînant une perte de compétences, de visibilité scientifique et de maîtrise des conditions dans lesquelles ces recherches sont menées.

L'option zéro aurait également des conséquences logistiques importantes. Les laboratoires resteraient exposés aux aléas des chaînes d'approvisionnement internationales, aux contraintes de transport et aux quarantaines prolongées, susceptibles de retarder ou de compromettre des programmes de recherche stratégiques, notamment en période de crise sanitaire ou géopolitique.

Dans ce contexte, le maintien d'une capacité nationale d'élevage vise à garantir la souveraineté scientifique et sanitaire de la recherche française, tout en permettant de maîtriser les conditions éthiques et scientifiques dans lesquelles ces travaux sont conduits.

Ainsi, l'analyse de l'option zéro met en évidence plusieurs conséquences négatives majeures : un risque de délocalisation des recherches et de perte de contrôle éthique, une fragilisation de la souveraineté scientifique, un ralentissement voire l'arrêt de programmes biomédicaux essentiels, une perte de compétitivité internationale, ainsi qu'une augmentation significative des coûts et des incertitudes logistiques pour la recherche publique.

Si les méthodes alternatives constituent un levier essentiel pour réduire progressivement le recours aux primates, elles ne permettent pas encore, à ce stade, de remplacer ces modèles pour certaines recherches complexes. Le projet du CNP s'inscrit ainsi comme une solution transitoire permettant de sécuriser les capacités nationales tout en accompagnant la transition vers des approches scientifiques innovantes et éthiquement responsables.



Préciser la stratégie de mise en retraite des animaux d'élevage.

➤ Le projet du CNP s'inscrit dans une démarche de transparence et de respect du bien-être animal, conformément aux exigences réglementaires européennes. La question de la mise en retraite des animaux d'élevage, soulevée lors de la concertation préalable, est un enjeu central pour garantir une gestion responsable et éthique des primates tout au long de leur vie.

Il a été rappelé lors des réunions publiques que les primates reproducteurs hébergés sur le site du CNRS à Rousset restent sur place tout au long de leur vie. Lorsqu'ils ne sont plus en capacité de se reproduire, ces animaux ne sont ni cédés ni euthanasiés du seul fait de leur âge ou de la fin de leur période reproductive. Ils sont maintenus sur site dans des conditions adaptées jusqu'à la fin naturelle de leur vie. Cette orientation constitue un engagement explicite du porteur de projet, réaffirmé en réponse aux interrogations exprimées par le public lors de la concertation.

En complément de cette prise en charge sur site, le projet prévoit également, lorsque cela est possible et compatible avec l'état de santé et le profil comportemental des animaux, des dispositifs de placement en structures spécialisées. Le CNRS a déjà contractualisé avec des associations dédiées à la retraite des animaux de laboratoire, telles que le GRAAL, et a procédé par le passé au placement effectif de primates dans ce cadre. Ces solutions restent toutefois conditionnées aux capacités d'accueil disponibles, identifiées comme un facteur limitant.

La stratégie de mise en retraite s'inscrit par ailleurs dans un suivi individuel des animaux, chaque primate disposant d'un livret individuel retraçant son parcours, son état sanitaire et les procédures auxquelles il a pu être associé. Pour les primates intégrés à des travaux de recherche, une appréciation rétrospective est obligatoirement réalisée en fin de projet et transmise au comité d'éthique compétent, conformément à la réglementation en vigueur.

Enfin, cette approche est cohérente avec l'engagement global du projet en matière de bien-être animal, qui constitue un axe structurant de la conception et de l'exploitation du projet du CNP. La présence permanente de vétérinaires, l'observation comportementale continue des animaux et l'adaptation des conditions d'hébergement tout au long de leur vie (aménagement ergonomique lié au vieillissement par exemple) participent également à la qualité de la prise en charge des primates en phase de retraite.

Le projet du CNP n'ayant pas de visée lucrative, la logique de rentabilité ne prime pas sur le bien-être animal.

Ainsi, la stratégie de mise en retraite des primates du projet du CNP repose sur une logique de responsabilité à long terme, combinant maintien sur site jusqu'à la fin de vie, possibilités de placement encadré et suivi individuel rigoureux, conformément aux engagements présentés au public lors de la concertation préalable.



Préciser les engagements que pourrait prendre le CNRS pour placer les animaux du CNP dans des lieux sanctuaires adaptés à l'accompagnement de la fin de vie.

➤ La question du placement des primates du projet du CNP dans des lieux sanctuaires adaptés à l'accompagnement de la fin de vie a été soulevée à plusieurs reprises au cours de la concertation préalable, en lien avec les attentes sociétales fortes exprimées en matière de bien-être animal et de responsabilité sur l'ensemble du cycle de vie des animaux. Les échanges lors de la concertation préalable, ainsi que les contributions des associations et du public, ont souligné l'importance de garantir des conditions de vie dignes pour ces animaux une fois leur période de reproduction terminée.

À ce stade, le CNRS a indiqué que le principe général retenu pour les primates reproducteurs est leur maintien sur le site de Rousset tout au long de leur vie. Les animaux qui ne sont plus en capacité de se reproduire ne font pas l'objet d'une euthanasie liée à leur âge ou à la fin de leur période reproductive, mais sont conservés sur site jusqu'à la fin de leur vie, dans des conditions adaptées (suivi vétérinaire renforcé, aménagements ergonomiques des loges). Cet engagement constitue aujourd'hui le socle principal de la stratégie de fin de vie présentée pour le projet du CNP.

Sous l'impulsion des contributions citoyennes, le CNRS a précisé et renforcé ses engagements concernant la retraite extérieure des animaux. Alors que le projet initial se concentrait sur la prise en charge sur site, la concertation a permis de mettre en évidence la nécessité de favoriser les lieux sanctuaires extérieurs. Le CNRS confirme ainsi sa détermination à mobiliser ses conventions (notamment le GRAAL) pour augmenter le taux de placement effectif dans la limite de leur capacité d'accueil, parallèlement au développement de nouvelles structures d'accueil. Il a été précisé que le CNRS a déjà contractualisé avec des associations dédiées à la retraite des animaux de laboratoire, notamment le GRAAL, et que des primates ont déjà été effectivement replacés dans ce cadre dans d'autres contextes. Ces placements restent toutefois dépendants de la capacité d'accueil de ces structures, identifiée comme un facteur limitant à court terme, même si de nouvelles structures d'accueil sont appelées à se développer.

Dans le cadre du projet du CNP, le CNRS s'engage à :

- poursuivre et renforcer les partenariats existants avec des associations et structures spécialisées dans l'accueil d'animaux de laboratoire en fin de vie, lorsque leur état sanitaire et comportemental le permet ;
- examiner, au cas par cas, les possibilités de placement en sanctuaires adaptés, en complément du maintien sur site, dans le respect des exigences réglementaires et vétérinaires ;
- assurer un suivi individualisé des animaux concernés, chaque primate disposant d'un livret individuel retraçant son parcours et son état de santé, et intégrant les décisions relatives à la fin de vie ;
- inscrire ces engagements dans une démarche cohérente avec l'axe prioritaire du projet en matière de bien-être animal, fondé sur la présence permanente de vétérinaires, l'observation comportementale continue et l'adaptation des conditions d'hébergement tout au long de la vie des animaux.

Ainsi, sans remettre en cause le principe de prise en charge à vie des primates sur le site du CNRS à Rousset, le CNRS a indiqué sa volonté d'ouvrir, lorsque cela est possible, des perspectives de placement en structures sanctuarisées adaptées à l'accompagnement de la fin de vie, dans la limite des capacités d'accueil existantes et dans le respect du cadre réglementaire et éthique présenté au public lors de la concertation préalable.



Préciser quelles seront les techniques de reproductions mises en oeuvre pour atteindre les objectifs d'élevage du futur Centre national de primatologie (CNP).

➤ **Les objectifs d'élevage du futur Centre national de primatologie (CNP) seront atteints exclusivement par des techniques de reproduction naturelle, sans recours à des méthodes de procréation médicalement assistée.**

La reproduction des primates sera assurée au sein de groupes sociaux constitués, en respectant la biologie, la physiologie et l'organisation sociale propres à chaque espèce. Pour cela, il sera mis en place, dans le projet du CNP, un environnement social et physique adapté avec des espaces conçus pour encourager les interactions naturelles entre les individus, tout en limitant le stress. L'environnement social des primates reposera sur la formation de groupes sociaux stables pour reproduire les dynamiques naturelles des espèces et favoriser les comportements reproductifs spontanés.

Aucune insémination artificielle, stimulation hormonale ou autre technique de reproduction assistée n'est pratiquée et prévue dans le projet du CNP. Un ancien projet intégrant ce type de techniques a été abandonné depuis plusieurs années, en l'absence de justification scientifique.

Les modalités de reproduction (nombre de femelles reproductrices, rythme des naissances, renouvellement des générations) varient selon les espèces et sont ajustées en fonction de la dynamique naturelle des groupes, incluant les naissances, la mortalité et les remplacements. Cette gestion vise à préserver la stabilité sociale et le bien-être des animaux, sans pression reproductive excessive. Le bien-être des femelles reproductrices sera une priorité absolue, avec un suivi vétérinaire personnalisé : surveillance régulière de la santé reproductive, accompagnement pendant la gestation et après la naissance. Suite aux préoccupations exprimées sur la vie familiale des animaux, le CNRS confirme son engagement d'aller au-delà des normes européennes : le lien mère-jeune sera préservé jusqu'à l'âge de deux ans. Ce choix de « temps long » est essentiel pour la stabilité psychologique des individus et la cohésion durable des groupes sociaux.

Lorsque cela est nécessaire pour garantir la cohésion des groupes ou le bien-être des femelles, des techniques contraceptives peuvent être utilisées de manière ciblée comme outil ponctuel de régulation des naissances (implants contraceptifs, stérilisation chirurgicale). Pour les macaques cynomolgus, aucune contraception systématique ne sera a priori mise en oeuvre dans un premier temps (sauf cas ponctuel médical nécessitant l'arrêt de la reproduction), l'élevage du projet du CNP ne couvrant qu'une partie des besoins nationaux.

L'ensemble de ces pratiques s'inscrit dans une gestion à long terme des colonies, conforme aux objectifs d'un élevage public raisonné, avec maintien des individus non reproducteurs au sein de leurs groupes sociaux et suivi continu du bien-être animal.



Préciser quels seront les futurs établissements utilisateurs, qu'ils soient publics ou privés, en indiquant les incidences que cela pourrait avoir le cas échéant sur l'orientation des recherches.

➤ **Le projet du Centre national de primatologie (CNP) vise à renforcer l'autonomie de la recherche académique française en garantissant un accès maîtrisé aux primates dans un cadre éthique et respectueux du bien-être animal. Les primates élevés seront exclusivement destinés à des établissements utilisateurs agréés, conformément à la réglementation européenne et française (Directive 2010/63/UE, Code rural et Code de l'environnement).**

Les établissements utilisateurs seront majoritairement publics, comprenant des laboratoires nationaux de recherche, des universités et des structures hospitalo-universitaires, fédérés notamment au sein du Groupement de Recherche BioSimia. Ces établissements sont agréés par les autorités compétentes et

soumis à des inspections régulières pour assurer la conformité aux normes de bien-être animal. Le recours aux primates se fera principalement dans des domaines scientifiques pour lesquels leur recours reste indispensable, tels que les neurosciences (étude des maladies neurodégénératives, interfaces cerveau-machine, thérapies géniques), l'immunologie et les maladies infectieuses (développement de vaccins et de thérapies innovantes), ainsi que la recherche translationnelle pour la validation de dispositifs médicaux et de traitements expérimentaux. **Le CNRS prend l'engagement que le CNP ne sera pas un centre de prestation pour l'industrie.** Les recherches sont exclusivement orientées vers les défis de santé publique (Alzheimer, Parkinson, maladies infectieuses, etc.). Par conséquent, toute utilisation toxicologique ou réglementaire à visée purement commerciale est exclue du périmètre du centre.

L'accès éventuel de partenaires privés sera subordonné à des projets de recherche collaborative avec des laboratoires publics. Ces cas concerneraient uniquement des projets de recherche fondamentale ou préclinique, dans le respect des mêmes exigences éthiques et réglementaires que pour le secteur public. L'accès limité des acteurs privés n'influencera pas les orientations scientifiques globales du projet du CNP, qui demeurent centrées sur les priorités de la recherche publique.

La gouvernance scientifique du projet prévoit des mécanismes de sélection et de priorisation des projets fondés sur leur qualité scientifique, leur pertinence sanitaire et leur conformité aux principes des 3R (Remplacer, Réduire, Raffiner). Les établissements utilisateurs devront justifier la nécessité de recourir aux primates, assurer la traçabilité individuelle des animaux et se conformer à des inspections régulières. Les conditions d'hébergement et de suivi vétérinaire devront dépasser les normes européennes, et la fin de vie des primates sera encadrée, avec des options de maintien sur site pour les reproducteurs âgés ou de transfert vers des sanctuaires agréés.

Cette configuration garantit que les recherches menées resteront alignées sur des objectifs scientifiques et sanitaires d'intérêt général, sans dériver vers des usages industriels ou commerciaux. Elle assure également la transparence et la responsabilité des usages, en cohérence avec les engagements éthiques et les attentes exprimées par les publics lors de la concertation. L'ouverture encadrée aux partenaires privés permettra, le cas échéant, de renforcer des collaborations scientifiques sans modifier l'orientation des programmes de recherche.

En synthèse, les primates du projet du CNP seront principalement destinés à des organismes publics, avec une ouverture très limitée aux établissements privés sous conditions strictes. Cette organisation assure que les axes de recherche restent définis par les besoins scientifiques et sanitaires de la France, tout en garantissant la transparence, le contrôle éthique et le respect des normes les plus exigeantes en matière de bien-être animal.



Préciser le programme de chacun des sous-ensembles de bâtiments projetés sur le site, en indiquant si oui ou non des activités autres que l'élevage seront réalisées sur le site CNRS de Rousset.

> La Station de Primatologie (SdP) hébergée sur le site du CNRS à Rousset est une Unité d'Appui et de Recherche (UAR) ayant pour vocation d'être :

- Un éleveur d'animaux via l'hébergement et la mise en reproduction de plusieurs espèces de primates ;
- Un centre de référence à travers la réalisation de formations et d'audits in-situ ou ex-situ ;
- Un support au développement scientifique au profit de laboratoires externes grâce à la mise à disposition d'espaces de travail et de plateformes dédiées.

Le site CNRS de Rousset a été créé en 1978, et la Station de primatologie y est implantée depuis 1990. Le projet du Centre national de primatologie (CNP) s'inscrit dans la continuité de cette implantation historique. Il consiste en une extension et une modernisation d'installations existantes, sur un foncier déjà maîtrisé par le CNRS, sans création d'un nouveau site.

Cette diversité d'activités réalisées sur le site du CNRS à Rousset a vocation à perdurer dans les années à venir. Toutefois, le projet du Centre National de Primatologie (CNP), en lui-même, vise à étendre uniquement les installations d'élevage de primates afin de garantir une autonomie d'approvisionnement pour la recherche publique française, tout en consolidant un site existant.

Le programme immobilier de cette opération se structure en plusieurs sous-ensembles fonctionnels complémentaires, dont les usages sont clairement identifiés :

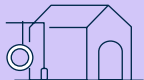

- **Bâtiments « Hébergement »** : Ces édifices, qui constituent le cœur du projet, représentent une surface de plancher créée d'environ 4 100 m². Ils serviront à l'hébergement, à la reproduction et à l'observation de deux espèces de primates que sont les macaques rhésus (déjà présents sur le site) et les macaques cynomolgus (non présents sur le site)⁽¹⁾. Ces installations seront conçues pour répondre aux exigences de bien-être animal, de biosécurité et de protection de l'environnement. Ils comprendront des locaux d'hébergement (intérieurs et extérieurs) à proprement parler ainsi que des locaux de proximité dédiés aux soins (contrôles sanitaires) et à la logistique (bureaux pour les zootechniciens, stockage de litière, d'aliments, de matériel de zootechnie...).
- **Bâtiment « Logistique »** : Cet édifice représente une surface de plancher créée d'environ 830 m². Il servira de support principal à toutes les activités de logistique qui ne nécessitent pas d'être réalisées à proximité immédiate des espaces d'hébergement des primates. Il assurera une interface entre les flux de matériels et de consommables en provenance de l'intérieur et de l'extérieur du site. Il comprendra des locaux de stockage (litière, déchets, produits de ménage, aliments...), des locaux de préparation des repas des primates ainsi que des locaux de confection des enrichissements.
- **Bâtiment « Tertiaire »** : Cet édifice représente une surface de plancher créée d'environ 980 m². Il constituera un point de passage incontournable pour tous les utilisateurs. Il servira d'espace d'échange et de repos pour tous les personnels du site, d'espace de travail pour les personnels administratifs ainsi que d'espace de change pour les personnels amenés à se rendre dans les locaux hébergeant des primates. Il comprendra notamment des locaux de convivialité, une infirmerie pour les personnels, des bureaux, des salles de réunion et des vestiaires.
- **Bâtiment « Poste de garde »** : Cet édifice représente une surface de plancher créée d'environ 20 m². Il sera positionné en lien direct avec l'accès principal du site. Il servira d'espace principal de travail des agents de sécurité du site. Le bâtiment abritera un bureau et une salle de repos.
- **Bâtiments « Technique »** : Ces édifices serviront aux fonctionnements des toutes les installations du site. Ils comprendront des locaux et des aménagements dédiés à la production de chaud et de froid, au traitement des eaux usées et à l'alimentation électrique du site.

Il est à noter qu'au sein des bâtiments d'hébergement des primates du projet du CNP, diverses données seront collectées dans le cadre du suivi des primates en reproduction (images prises dans le cadre du suivi comportemental ou prélèvements effectués dans le cadre du suivi vétérinaire des animaux). Ces informations pourraient être exploitées dans le cadre de programmes de recherche. Leur collecte n'impactera toutefois pas les conditions de vie des primates.

(1) Les boues filtrées par les installations d'assainissement seront collectées et traitées par une filière spécialisée. Aucun épandage ne sera effectué sur le site.



À l'aide d'un tableau synoptique rappeler les objectifs minimaux imposés par les réglementations en vigueur et les objectifs que se fixe le CNRS pour aller au-delà de ces standards.

Thématique	Sous-thématique	Exigences réglementaires	Exigences du projet du CNP
Conditions d'hébergement 	Surface minimale d'un compartiment	2 m ²	2 x 12 m ²
	Hauteur minimale d'un compartiment	1,80 ou 2,00 m (pour les animaux en reproduction)	2,50 m
	Volume minimal par animal	1,8 ou 3,5 m ³	3,8 ou 5,5 m ³
	Lumière naturelle	Aucune exigence imposée	Accès à la lumière naturelle dans toutes les loges d'hébergement, y compris dans les zones d'isolement
	Accès extérieur	Aucune exigence imposée	Libre accès à une volière extérieure, équipée de dispositifs de protection contre le soleil et la pluie
	Groupes	Groupes sociaux sans taille spécifique, au minimum par paire	Large groupes sociaux de 8 à 16 animaux reproducteurs avec leur descendance, soit jusqu'à 30 individus par colonie, pour respecter le cycle de vie social naturel
	Âge au sevrage	8 mois minimum	Aux alentours de 2 ans
Suivi des animaux 	Vétérinaire	Un vétérinaire désigné avec un suivi vétérinaire régulier, sans fréquence imposée, ni présence sur site imposée	Plusieurs vétérinaires à temps plein, présents sur le site, avec un suivi vétérinaire quotidien des animaux
	Surveillance sanitaire	Surveillance sanitaire régulière, programme de surveillance microbiologique et plans d'action en cas de problèmes de santé	Quarantaine stricte pour les animaux importés (notamment les macaques cynomolgus en provenance de l'île Maurice), contrôles sanitaires réguliers (examens cliniques, analyses sanguines, dépistage des maladies infectieuses comme la tuberculose, analyses de selles...) et prophylaxie (vermifugation)
	Manipulation	Aucune exigence imposée	Tunnels pour faciliter les soins et les captures, entraînement par renforcement positif
	Socialisation	Aucune exigence imposée	Programme de socialisation des animaux basés sur des interactions positives
	Transport	Aucune exigence imposée quant à la durée et au type de transport	Pas de transport aérien mais uniquement du transport routier (diminution du temps de transport et du stress)



Préciser quels seront les moyens renforcés d'audits internes et externes qui seront mis en oeuvre, et comment les résultats de ces contrôles seront rendus publics.

➤ **Le projet du Centre National de Primatologie (CNP) s'inscrit dans une démarche de transparence et d'exigence en matière de bien-être animal, conformément aux principes éthiques et réglementaires européens et nationaux. Comme précisé dans le Dossier de Concertation et lors des réunions publiques (notamment celle du 13 novembre 2025) le CNRS s'engage à aller au-delà des normes réglementaires pour garantir des conditions optimales d'hébergement et de suivi des primates. Cet engagement se traduit par des moyens renforcés d'audits internes et externes.**

Les moyens d'audits internes s'appuient sur un système de management du bien-être animal déjà structuré au sein des installations du CNRS. Avant même le projet du CNP, ce dispositif reposait sur la présence d'équipes vétérinaires et de personnels spécialisés assurant un suivi continu des conditions d'hébergement, de soins et du comportement des primates. Les contrôles réguliers couvrent les animaleries, les prestataires intervenant sur site ainsi que les partenaires externes, notamment les transporteurs et les fournisseurs. L'ensemble du personnel est formé aux bonnes pratiques en matière de bien-être animal, conformément aux arrêtés du 1^{er} février 2013.

La concertation préalable a toutefois mis en évidence une attente forte en matière de formalisation et de traçabilité de ces contrôles. En réponse, le CNRS prévoit de renforcer ce dispositif en structurant davantage les procédures d'audit interne, avec une traçabilité accrue des observations, des actions correctives et des évaluations périodiques des pratiques.

La concertation a également conduit à renforcer la formation des personnels. Si un programme de formation pluriannuel existait déjà, structuré autour de sessions régulières animées par des experts internes et externes, notamment en éthologie, il est prévu de le renforcer dans les mois à venir, afin d'approfondir les compétences en analyse comportementale, en prévention du stress et en adaptation des pratiques aux besoins des animaux.

Ces évolutions traduisent la volonté du CNRS de faire évoluer un dispositif déjà opérationnel vers un système plus formalisé, plus traçable et inscrit dans une logique d'amélioration continue, en réponse aux attentes exprimées lors de la concertation.

Le CNP devra obtenir un agrément préfectoral spécifique pour chaque espèce hébergée délivré après inspection par un inspecteur vétérinaire spécialiste de la DDPP, indépendant de la structure. Cet agrément, renouvelé tous les six ans, s'accompagne de contrôles réglementaires stricts, incluant des inspections annuelles inopinées par la DDPP. Ces inspections vérifient le respect des normes européennes (Directive 2010/63/UE) et des arrêtés français, en particulier sur les conditions d'hébergement (surface, hauteur, enrichissements), les protocoles de soins, la traçabilité des animaux (origine, suivi médical). En cas de manquement, des sanctions peuvent être appliquées, allant jusqu'à la suspension de l'activité.

Au-delà du cadre réglementaire, le CNRS prévoit d'engager le CNP dans des démarches d'accréditation volontaire reconnues à l'échelle internationale, notamment l'accréditation AAALAC International. Cette accréditation constitue l'un des standards internationaux les plus exigeants en matière de bien-être animal et de gouvernance des structures de recherche. Elle repose sur des évaluations approfondies conduites par des experts internationaux indépendants, incluant l'analyse des pratiques scientifiques, des conditions d'hébergement, de la formation du personnel et des dispositifs de contrôle interne. Son obtention suppose la démonstration d'un niveau d'exigence supérieur aux seules obligations réglementaires et fait l'objet de réévaluations périodiques.

Le CNRS envisage également le recours à des référentiels de type ISO, permettant de structurer davantage les procédures internes, la traçabilité des contrôles et l'amélioration continue des pratiques. Ces audits seront alors menés par des organismes accrédités, indépendants du CNRS.

En réponse aux attentes de transparence exprimées lors de la concertation, le CNRS s'engage à poursuivre l'organisation de visites du site pour les associations de protection animale et les citoyens, dans le respect des conditions de fonctionnement de l'établissement et du bien-être des animaux hébergés. Cette démarche, déjà mise en œuvre avant la concertation, sera maintenue dans des conditions compatibles avec les exigences scientifiques et sanitaires du site.

Ainsi, le dispositif proposé repose sur une combinaison d'audits internes renforcés, d'audits externes indépendants, répondant aux attentes exprimées durant la concertation.

Enfin, les documents issus de ces audits seront accessibles au public dans le cadre du droit d'accès aux documents administratifs établi par le Code des relations entre le public et l'administration.



Préciser dès que possible quels sont les secteurs du site ciblés par d'éventuelles coupes d'arbres.

> À ce stade d'avancement du projet du Centre national de primatologie (CNP), les implantations précises des bâtiments ne sont pas encore connues. Elles ne le seront qu'à l'issue du dialogue compétitif qui devrait s'achever au premier semestre 2026.

En tout état de cause, le projet du CNP s'inscrit dans une démarche d'intégration paysagère et de préservation de la biodiversité. Outre son importance en matière de continuité de la trame verte, la couverture végétale contribue directement à la qualité de vie sur le site. Afin de limiter l'emprise sur les milieux naturels et boisés, il a été fixé comme objectif, dans le cahier des charges de l'opération, un principe d'implantation prioritaire dans les secteurs déjà anthropisés du site, correspondant aux zones actuellement bâties ou artificialisées

Par ailleurs, aucune intervention n'est envisagée dans la ripisylve et dans les secteurs identifiés comme à forts enjeux écologiques, notamment les espaces boisés les plus matures ou les continuités écologiques structurantes du site, qui font l'objet d'une attention particulière dans les études naturalistes engagées (diagnostic faune-flore).

Les éventuelles coupes d'arbres seraient ainsi strictement circonscrites aux zones nécessaires à l'implantation des futurs bâtiments et à leurs abords immédiats, en périphérie des emprises bâties existantes. Ces éventuelles coupes concerneraient principalement des pins, moins critiques pour la biodiversité que les chênes. Dans le cas où certains arbres seraient abattus, y compris pour des raisons de sécurité incendie, les coupes se feront en coordination avec les services de la préfecture et les écologues. Pour chaque arbre abattu, une compensation sera mise en œuvre, notamment par la replantation d'essences locales adaptées.

Ces éléments seront formalisés et justifiés dans l'étude d'impact réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale. Cette étude intégrera les résultats complets des inventaires écologiques et précisera, le cas échéant, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation associées, conformément à la réglementation. Elle sera soumise, pour avis, à l'autorité environnementale (Mission régionale d'autorité environnementale), et intégrée au dossier de demande de permis de construire ainsi qu'au dossier de la Participation du Public par Voie Électronique (PPVE). Pour garantir le respect de ces engagements, un écologue assurera un suivi renforcé du projet. Il aura pour mission de valider l'implantation précise des bâtiments afin de minimiser l'impact sur chaque arbre remarquable.



Expliquer les articulations entre 1/ les objectifs de renaturation/replantation du projet (comprenant une réintroduction de la végétation au sein des plateformes existantes) et 2/ la mise en place de mesures de réduction du risque incendie et de protection des installations.

➤ Les échanges durant la concertation préalable du projet du Centre National de Primatologie (CNP) ont conduit à interroger la compatibilité entre, d'une part, les objectifs de préservation des qualités paysagères du site, incluant la réintroduction de végétation au sein des plateformes existantes, et, d'autre part, la mise en œuvre de mesures de réduction du risque incendie et de protection des installations.

À ce stade d'avancement du projet du CNP, même si les aménagements précis des espaces extérieurs ne sont pas encore connus - ils ne le seront qu'à l'issue du dialogue compétitif qui devrait s'achever au premier semestre 2026 - ces deux enjeux, qui peuvent être perçus comme contradictoires, sont en réalité pensés de manière complémentaire.

■ Une renaturation ciblée visant à améliorer l'intégration paysagère du projet

Le projet du CNP repose sur un principe d'implantation prioritaire des nouvelles constructions sur des zones déjà urbanisées afin de limiter l'artificialisation supplémentaire des sols et l'atteinte aux milieux naturels. Dans ce cadre, une renaturation est envisagée au sein même de ces espaces fortement minéralisés. Celle-ci ne correspond pas à une reconstitution de boisements denses à proximité immédiate des bâtiments, mais à une végétalisation maîtrisée des espaces existants, notamment par la création de haies, de bosquets et de noues paysagères. Outre l'amélioration de la continuité de la trame verte, cette démarche vise à renforcer le bien-être animal en offrant aux primates des vues sur une végétation diversifiée, ce qui contribue à réduire leur stress et à enrichir leur environnement visuel. La végétalisation joue également un rôle de masque thermique naturel en limitant les phénomènes d'îlots de chaleur autour des installations, en améliorant le confort thermique des espaces extérieurs et en contribuant à réguler les variations de température au voisinage des bâtiments. Ces mesures s'inscrivent dans une stratégie ERC (Éviter, Réduire, Compenser) et visent à atteindre une perte nette de biodiversité nulle, voire un gain.

■ Une prise en compte spécifique du risque incendie dans la conception paysagère et écologique

Dans le cadre du projet du CNP, le risque incendie fait l'objet d'une étude dédiée, comprenant un état initial et une modélisation à partir du projet d'aménagement, afin d'intégrer cette contrainte dès la phase de conception. Les mesures de végétalisation et de renaturation seront ainsi conçues en articulation directe avec les prescriptions issues de cette étude, notamment :

- en évitant toute végétation dense ou combustible à proximité immédiate des bâtiments et des installations techniques,
- en privilégiant des dispositifs végétalisés discontinus, jouant un rôle paysager et écologique sans constituer une continuité de combustible,
- en sélectionnant des essences adaptées au climat méditerranéen, présentant une meilleure résistance à la sécheresse, compatibles avec les exigences de prévention du risque incendie,
- en maintenant des zones de dégagement et de protection autour des constructions, conformément aux règles de prévention du risque incendie applicables aux sites sensibles.

Cette logique permet de concilier la présence de végétation avec les impératifs de protection des personnes, des animaux et des installations.

Ainsi, les mesures de réduction du risque incendie ne devraient pas se traduire pas par une suppression généralisée de la végétation, mais par une gestion différenciée des espaces, distinguant :

- les secteurs naturels à forts enjeux, préservés et non aménagés ;
- les secteurs urbanisés, où la végétation est réintroduite de manière maîtrisée et compatible avec les exigences de sécurité.

Ces éléments, notamment les choix de palettes végétales, les modalités d'entretien et les mesures de gestion, seront intégrés à l'étude d'impacts afin de garantir une compatibilité durable entre renaturation, biodiversité, prévention du risque incendie et protection des installations. Tout au long du projet, y compris en phase chantier, la bonne adéquation entre ces enjeux sera l'objet d'un suivi croisé de différents spécialistes (écologues, paysagistes, préventionnistes, services d'intervention...).



Préciser les dispositifs de traitement des eaux de surfaces potentiellement souillées, par contact ou écoulement, et les mesures de protection prises pour qu'elles n'imprègnent pas le milieu naturel.

➤ **Comme cela a été précisé durant la concertation du projet du CNP, le site du CNRS à Rousset est sujet à d'importants enjeux hydrauliques et environnementaux en raison notamment de sa proximité avec le fleuve côtier de l'Arc. Une part significative de ses terrains est notamment située en zone inondable et abrite une ripisylve.**

Afin d'éviter toute contamination du milieu naturel, une gestion rigoureuse des eaux usées sera mise en place dans le cadre du projet du CNP. Les eaux usées produites sur le site seront collectées et traitées par des installations d'assainissement non-collectif qui lui seront propres, celui-ci se trouvant trop éloigné pour être raccordé à un réseau d'assainissement collectif.

Les eaux usées non-domestiques, c'est-à-dire les eaux usées issues du lavage des espaces d'hébergement des primates ainsi que les eaux pluviales ayant ruisselé dans les volières, seront traitées de manière dissociée des eaux usées domestiques, c'est-à-dire des eaux usées issues directement de l'activité humaine.

Ces installations seront dimensionnées pour répondre spécifiquement aux besoins du site. Elles réexploiteront potentiellement une partie des ouvrages existants qui sont relativement récents, en bon état d'entretien et ont fait preuve de leur efficacité. Elles comprendront différents niveaux de traitement dont :

- un pré-traitement via un système de dégrilleur permettant l'élimination des matières solides⁽¹⁾ au moyen de grilles, afin de protéger les étapes suivantes du traitement ;
- un traitement primaire via une série de bassins de décantation, d'aération et de clarification permettant la séparation des particules en suspension et la dégradation de la matière organique par des procédés biologiques ;
- un traitement secondaire via un lit de filtration planté permettant la dégradation des polluants résiduels au moyen de supports minéraux et végétaux.

Ce dispositif vise à garantir une gestion rigoureuse et sécurisée des effluents produits par le site. Il permet notamment de réduire la charge organique des eaux usées, de limiter la présence de matières en suspension et de traiter les polluants résiduels avant leur rejet dans le milieu naturel.

Les installations intègrent par ailleurs un bassin de stockage temporaire permettant la prise en charge des eaux pluviales issues des volières et assurent une gestion dissociée des eaux domestiques et non domestiques. Après traitement, les eaux sont infiltrées dans le sol, dans des conditions contrôlées.

Le fonctionnement du dispositif fait l'objet d'analyses régulières et de contrôles périodiques réalisés par les autorités compétentes, dans le cadre du suivi environnemental du site. Ces contrôles permettent de vérifier la conformité des rejets aux exigences réglementaires et d'assurer la traçabilité du traitement des effluents.

Les infrastructures seront équipées de systèmes de surveillance, d'alarmes et de dispositifs de secours permettant d'éviter un rejet accidentel et de détecter les éventuelles fuites. En cas de panne ou de volumes trop importants à traiter (notamment lors d'épisodes orageux intenses), les effluents sont automatiquement dérivés vers un bassin de rétention, le temps que l'intervention technique soit réalisée ou que les débits se stabilisent.

(1) Les deux autres espèces de primates déjà présentes sur le site, à savoir les babouins olive et les babouins de Guinée, sont hébergées dans des locaux existants qui n'entrent pas dans le périmètre des travaux du projet du CNP.

En amont des installations d'assainissement, une réflexion spécifique sera menée au niveau de chaque espace hébergeant des primates afin de s'assurer que les eaux usées non-domestiques ne se déversent en dehors (murets, formes de pente, caniveaux, siphons de sol obturables...). En outre, le sol de chaque loge sera recouvert de litière de type copeau de bois. Cette litière absorbera la majeure partie des déjections et de l'urine des primates. Elle sera retirée et traitée dans une filière spécialisée avant chaque lavage. Ce procédé permettra de réduire fortement la charge organique des eaux de lavage.

En aval des installations d'assainissement, le rejet des eaux usées après traitement se fera par infiltration dans le sol. Des analyses régulières et des contrôles périodiques par les autorités compétentes seront réalisées afin de s'assurer de la qualité des rejets et du bon fonctionnement des infrastructures.

Les eaux pluviales seront, quant à elles, collectées et évacuées de manière séparée via des dispositifs favorisant l'infiltration et l'évapotranspiration à la source. Les aménagements du site seront pensés pour limiter au maximum les surfaces imperméabilisées et ne pas aggraver les modalités de ruissellement. Des bassins de rétention complémentaires seront notamment prévus pour stocker temporairement les eaux pluviales n'ayant pas pu être prises en charge à la source.

En réponse aux exigences de protection du milieu aquatique, l'ensemble de ces dispositifs seront décrits et justifiés dans les dossiers de demande d'autorisation administrative notamment dans le dossier loi sur l'eau et l'évaluation environnementale.

PARTIE 02

RÉPONSES AUX PRÉCONISATIONS ET ENSEIGNEMENTS

→ Réponses aux préconisations de la CNDP sur la suite à donner à la concertation

Dans son bilan, le garant de la CNDP a formulé plusieurs recommandations relatives aux suites à donner au processus de concertation préalable, reprises ci-après.

1. Le garant recommande que la réponse du porteur de projet à la concertation préalable, rendant compte de sa décision et des motivations justifiant ses choix, fasse l'objet d'une réunion de restitution publique à laquelle le garant de la concertation demande à être convié.
2. Le garant recommande vivement au CNRS d'engager une démarche de concertation continue, et de rendre publique cette décision dès le stade de la publication de la réponse du porteur de projet au bilan du garant de la concertation préalable.
3. Il conviendrait également de solliciter à nouveau la Commission nationale du débat public, afin qu'elle désigne un garant neutre et indépendant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de la consultation du public par voie électronique.
4. Le garant recommande que la phase de concertation continue soit l'opportunité de préciser le champ des questionnements éthiques à considérer et les dilemmes qui se rapportent à l'utilisation des primates non humains dans la recherche biomédicale.
5. Le garant recommande de poursuivre la phase d'information et de participation du public sur l'avancement des études en cours, en particulier sur les différents compartiments de l'étude d'impact, et en tenant compte des attentes exprimées par les publics sur les enjeux de biodiversité, de sécurité sanitaire, et de prise en compte des risques naturels.

Le CNRS a examiné ces préconisations avec attention, à la lumière du cadre réglementaire applicable, de l'état d'avancement du projet et des enseignements tirés de la concertation préalable.

La présente partie vise à préciser la position du CNRS sur ces différentes recommandations.

Organisation d'une réunion de restitution

Le garant recommande l'organisation d'une réunion publique de restitution à l'issue de la concertation préalable, afin de présenter le bilan de la concertation et la réponse du porteur de projet.

La concertation préalable a mobilisé une diversité d'acteurs à travers plusieurs formats : plateforme participative, réunions publiques thématiques et visite du site. Si ces échanges ont été précieux, la participation limitée en présentiel lors des réunions publiques nous invite à privilégier d'autres canaux pour poursuivre le dialogue.

Le CNRS prend également en compte le contexte calendaire et institutionnel, marqué par la période électorale, qui ne constitue pas un cadre serein et propice à l'organisation d'une réunion publique de restitution. Dans un tel contexte, une réunion de ce type pourrait être interprétée comme un prolongement du débat dans un environnement fortement politisé, au détriment d'une lecture apaisée et factuelle du bilan et des suites données par le porteur de projet.

Le CNRS demeure pleinement engagé dans une démarche de transparence et de restitution des suites données à la concertation. À ce titre, il propose une information sur le projet plus adaptée et plus visible qu'une nouvelle réunion de restitution, à travers :

- Ce document détaillé répondant point par point aux demandes de précisions et aux préconisations du garant de la CNDP,
- Les engagements présentés dans le paragraphe ci-dessous « un engagement maintenu en matière d'information et de dialogue ».

Mise en place d'une concertation continue

Le garant recommande l'engagement d'une concertation continue jusqu'à l'ouverture de la participation du public par voie électronique (PPVE), sous l'égide de la CNDP.

Le CNRS partage l'objectif de cette recommandation, qui vise à garantir la poursuite du dialogue avec le public et les parties prenantes tout au long de l'avancement du projet. Dans cette perspective, le CNRS s'engage à maintenir des dispositifs d'information et d'échange permettant d'accompagner les différentes étapes du projet et de répondre aux interrogations exprimées lors de la concertation préalable.

Le CNRS rappelle que la concertation préalable organisée au titre de l'article L.121-17 du Code de l'environnement constituait une démarche volontaire, conduite dans un souci d'ouverture et de transparence, et conforme aux exigences réglementaires. Cette concertation a permis de recueillir une grande diversité d'expressions et de faire émerger des enseignements structurants pour la suite du projet.

La concertation préalable a révélé deux niveaux de débat distincts : d'une part, un débat national et sociétal sur l'expérimentation animale à des fins scientifiques ; d'autre part, un projet local d'infrastructure scientifique, encadré par des cadres réglementaires et des décisions prises à l'échelle nationale et européenne.

Dans ce contexte, une concertation continue formalisée sous l'égide de la CNDP risquerait de prolonger un débat de principe sans lien direct avec les marges de décision encore ouvertes à ce stade du projet.

En conséquence, le CNRS a décidé de ne pas s'engager dans une procédure de concertation continue sous l'égide de la CNDP et privilégie d'autres formats de dialogue, plus adaptés à ce stade du projet.

Concernant plus spécifiquement des enjeux éthiques relatifs au recours aux animaux à des fins scientifiques, le CNRS rappelle que ces questions relèvent d'un cadre national structuré. À ce titre, le Comité d'éthique du CNRS (COMETS) a été saisi et a rendu son avis le 9 février 2026 sur les enjeux éthiques liés au recours des animaux à des fins scientifiques. Le CNRS entend s'appuyer sur les

conclusions de ce rapport pour préciser les suites à donner à ces questionnements et, le cas échéant, faire évoluer son positionnement et ses orientations, dans le respect des principes éthiques qui encadrent la recherche scientifique.



Un engagement maintenu en matière d'information et de dialogue

Le CNRS a choisi d'adapter les modalités de dialogue pour répondre au mieux aux attentes exprimées, en privilégiant des formats d'échange plus ciblés et accessibles. Cette approche reflète notre volonté de maintenir un dialogue ouvert, constructif et continu avec toutes les parties prenantes, tout en garantissant une information claire et transparente à chaque étape du projet.

Le CNRS réaffirme sa volonté de maintenir un dialogue ouvert et constructif, tout au long de l'avancement du projet, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la concertation préalable et sur l'expérience acquise aux côtés du garant désigné par la Commission nationale du débat public.

Dans cette perspective, le CNRS poursuivra des actions d'information et d'échange, qui pourront notamment prendre les formes suivantes :

- Des échanges réguliers avec les acteurs locaux,
- Des visites de site encadrées, dans des conditions compatibles avec le fonctionnement de l'établissement et le bien-être des animaux,
- Des réponses aux sollicitations des médias et des associations,
- La mise à disposition progressive d'informations et d'une FAQ complète sur la plateforme participative.

Le CNRS s'engage par ailleurs à garantir pleinement les dispositifs de participation du public prévus par la réglementation, notamment dans le cadre de la participation du public par voie électronique lors de l'instruction administrative du projet.

Ces modalités permettront de poursuivre un dialogue fondé sur la clarté des informations, la compréhension des enjeux et la prise en compte des questions soulevées, dans un esprit de transparence et de responsabilité.

> *Pour poursuivre l'échange : un temps d'information dédié au projet immobilier (à l'étude)*

Le CNRS envisage l'organisation d'un temps d'information dédié au projet immobilier du CNP, une fois le projet stabilisé.

Fidèle aux engagements de transparence pris durant la concertation, ce temps d'échange aura pour but de présenter de manière claire les caractéristiques du projet telles qu'elles auront été définies à ce stade, dont :

- L'insertion paysagère des installations,
- La prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité,
- Les dispositifs de traitement des effluents...

Il s'agirait d'un moment d'information et d'explication, destiné à permettre au public de mieux comprendre le projet dans sa dimension territoriale. À cette occasion, le public pourra poser ses questions sur les caractéristiques du projet, dans un cadre favorisant la compréhension mutuelle et la clarification des enjeux du projet.

Cette option reste à ce stade à l'étude et sera appréciée en fonction de l'avancement du projet, du contexte local et des conditions permettant de garantir une information claire, utile et de nature à favoriser une compréhension partagée des enjeux du projet.

→ Enseignements tirés de la concertation



Une dynamique de projet évolutive

Dès la phase « amont » de conception du projet, le CNRS a engagé des ajustements afin de tenir compte des évolutions du contexte scientifique, des besoins de la recherche académique française et des transformations en cours des pratiques de recherche.

La concertation a confirmé la pertinence de ces évolutions, dont certaines répondaient à des interrogations récurrentes exprimées par le public au cours des échanges, en particulier sur la trajectoire à moyen et long terme du recours aux primates et sur la place croissante des méthodes non animales.

À ce titre, les objectifs initiaux d'élevage du projet ont été révisés afin de mieux correspondre à l'actualisation des besoins identifiés par la communauté scientifique et à la diminution tendancielle des besoins prévisionnels, liée notamment au développement et à la montée en maturité des nouvelles approches méthodologiques non animales (NAMs).

Le CNRS joue un rôle structurant dans cette dynamique, en mobilisant des moyens scientifiques et financiers importants en faveur du développement, de la validation et du déploiement de ces méthodes. Cet engagement se traduit notamment par le soutien à des programmes nationaux dédiés aux alternatives expérimentales et par l'investissement dans des plateformes technologiques innovantes, contribuant à accélérer la transition vers des approches moins dépendantes du recours aux modèles animaux.

Sous l'effet conjugué des avancées technologiques et des attentes sociétales exprimées lors de la concertation, le CNRS a fait le choix de redimensionner le projet à la baisse. En passant d'une cible de 50 % à 35 % des besoins nationaux, le CNP assume un rôle de modèle de transition.

Ces ajustements traduisent la volonté du CNRS d'inscrire le projet dans une trajectoire cohérente avec :

- La stratégie nationale de réduction progressive du recours aux animaux à des fins scientifiques,
- Le soutien actif au développement, à l'évaluation et au déploiement des méthodes alternatives,
- La nécessité de sécuriser la continuité des programmes de recherche actuels, pour lesquels les approches alternatives ne permettent pas encore de reproduire l'ensemble des mécanismes biologiques complexes étudiés.

Le choix de ne couvrir qu'une part des besoins nationaux s'inscrit ainsi dans une logique de proportionnalité et d'anticipation, en cohérence avec les orientations nationales et européennes en matière de réduction, de remplacement et de raffinement. Il reflète la volonté de ne pas figer le projet dans un modèle statique, mais de l'adapter de manière continue aux transformations scientifiques, réglementaires et éthiques en cours.

Dans cette perspective, le projet du CNP s'inscrit dans une trajectoire dynamique, attentive aux progrès des connaissances et pleinement conforme aux principes portés par la règle des 3R.



Pistes d'amélioration

La concertation préalable a confirmé l'importance d'un effort de pédagogie approfondi sur des sujets complexes mêlant enjeux scientifiques, éthiques, réglementaires et territoriaux.

Elle a également permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration pour la suite du projet, notamment :

- Renforcer la clarté sur le périmètre du projet et ses impacts locaux,
- Améliorer la lisibilité des étapes et du calendrier,
- Diversifier les formats d'information et d'échange, afin de mieux toucher les publics concernés,
- Adapter les modalités de dialogue aux publics directement concernés par le projet.

Au-delà de ces constats, la concertation a contribué à faire évoluer la manière dont le projet est présenté, expliqué et partagé avec les parties prenantes. Elle a conduit le CNRS à préciser certains engagements, à renforcer ses dispositifs d'information et de dialogue et à mieux prendre en compte les attentes exprimées par le public et les préconisations formulées par le garant.

Ces enseignements guideront la poursuite du projet du CNP, avec un objectif constant : garantir la transparence et la qualité de l'information, en veillant à ce que les échanges restent clairs, utiles et en lien avec les étapes du projet.

Ils traduisent la volonté du CNRS d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration continue, attentive aux contributions du public et aux recommandations issues de la concertation.



→ *Projet du Centre national
de primatologie*



→ Rendez-vous sur :
www.cnrs-concertation-cnp.fr